

ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE — OCT 90 — N° 274



Les élus étaient réunis le 14 septembre dans la salle rénovée du Conseil. Excusés : M.T. GEORGES, R. HIRTZ, A. PAVOZ. A l'ordre du jour figuraient les dossiers suivants :

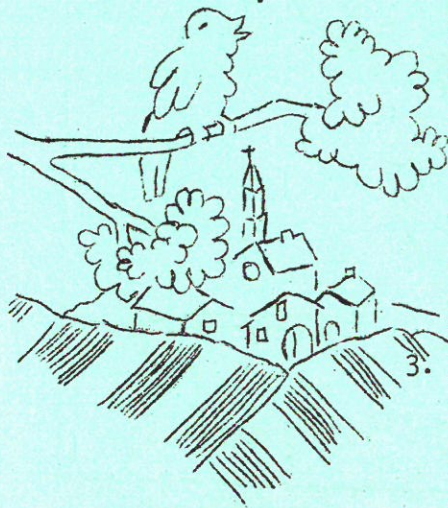
1. Répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques

Hormis les cas limitativement prévus par la loi, pour lesquels les parents ont le libre choix du lieu de scolarisation sans que le Maire de la commune de résidence puisse s'y opposer, aucune autorisation ne sera délivrée par la Mairie. En ce qui concerne la convention proposée par la ville de Baccarat, celle-ci est acceptée aux conditions ci-dessus. Actuellement, un enfant de Thiaville est scolarisé à Baccarat en classe spécialisée. Ces dispositions prises par les élus n'ont pas pour but de gêner les parents mais seulement de préserver le budget communal puisque les communes d'accueil font payer (ou peuvent le faire) aux communes de résidence les frais de fonctionnement. De plus, il appartient aux élus de tout mettre en oeuvre pour préserver l'école communale et assurer sa pérennité.



2. Plan d'Occupation des Sols (POS)

Le Conseil décide la révision du POS compte tenu du projet de zone artisanale éventuelle avec la ville de Raon-l'Etape et de diverses modifications de détail. Il sollicite le concours du BDAFU (Bureau Départemental d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme) et charge le Maire des formalités utiles. La mise en oeuvre effective est susceptible d'intervenir d'ici à fin 1991, selon des modalités qui seront alors précisées.



3. Rue de la Gare

Un coté de cette rue n'est pas équipé et les eaux ruissèlent sur la chaussée. Le Conseil décide de réaliser les travaux utiles. Il accepte le devis de 20 380,22 francs établi par la DDE et sollicite auprès du Conseil Général la subvention possible.

4. Ecole

La réfection des sanitaires est devenue une nécessité. Le Conseil décide de passer à exécution et accepte le devis des travaux s'élevant à 39 375 francs. Il charge le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.





5. Logement des instituteurs

Comme toutes les communes, à la demande du Préfet, le Conseil devait choisir entre deux taux départementaux (838 F ou 855 francs par mois). Le Conseil a fait choix du 2ème taux.

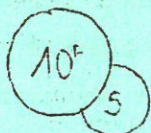
6. Secrétaire de Mairie

Les indications portées sur la délibération prise par le Conseil sur le modèle fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle conduisant la Perception à verser un salaire inférieur à celui annoncé, le Conseil reprecise le montant à verser (5 300 francs brut) pour 31 heures hebdomadaires. Il charge le Maire de régler, par ailleurs, les modalités de remplacement de la Secrétaire dans le cadre d'un arrêt pour maternité.



7. Location des logements

Le Conseil décide de majorer de 2% le logement situé au dessus de l'école (au 01.10.1990) et celui situé au 1er étage de la Mairie



8. Eau

Selon les nouvelles normes européennes, l'eau fournie aux habitants est trop acide, le PH devant être compris entre 6,9 et 9 alors qu'il est en fait de 5,5 à 6. En conséquence, l'Agence de Bassin Rhin Meuse met en demeure la commune de s'engager avant le 31.12.1990 à effectuer formellement et avant le 31.12.1992 des travaux permettant une amélioration du PH. Une aide financière pourrait peut être être obtenue. Sinon, une redevance de 22 400 francs (soit environ 1 franc par m3 d'eau) serait à verser par la commune chaque année à l'Agence. Bien sûr, la redevance évoluerait tous les ans!



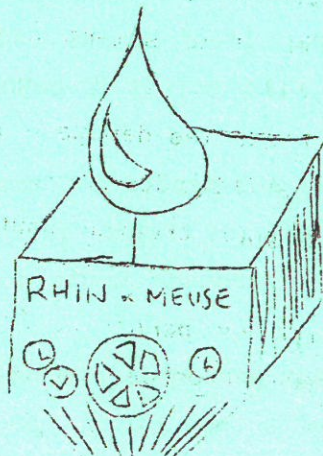
Devant cet ultimatum, le Conseil décide de demander à l'Agence de Bassin Rhin Meuse :

- ce qu'elle envisage comme solutions possibles,
- à quel coût, même approximatif, s'élèveraient le traitement et les travaux,
- quelles aides financières peuvent être espérées.

Le Conseil prendra sa décision alors en conséquence. Le Maire est chargé par ailleurs de rechercher une formule de traitement des eaux par adjonction d'additif calcaire.

9. Voie de contournement

LE C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Meurthe et Moselle) a été saisi par le Maire fin

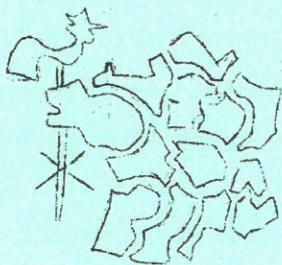




juin pour étude de ce dossier et doit remettre ses conclusions très prochainement. Par ailleurs, une réunion en Sous-Préfecture de LUNEVILLE avec les municipalités de BERTRICHAMPS et LACHAPELLE aura lieu le 20 septembre 1990 à 18 heures.

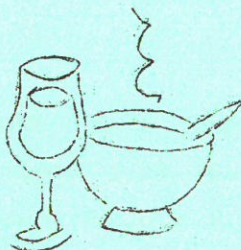
Le Maire, les Adjoint et Monsieur FRESSE auront à faire valoir les intérêts des Thiavillois, à proposer d'autres possibilités que celle retenue qui est très pénalisante pour notre commune.

10. Communautés de communes



Ce projet gouvernemental, décliné par le Préfet au niveau de chaque département, doit voir le jour dans les mois qui viennent. Le Conseil émet de sérieuses réserves sur le texte en général et rappelle que rien ne doit être imposé même par le biais de majorités particulières prévues dans le texte. Il partage le point de vue de la Fédération des Communes Rurales et prends une délibération dans ce sens.

11. Lait à l'école



Des briques de lait longue conservation seront fournies aux enfants scolarisés à Thiaville. 1F35 la brique, subvention de 0F74, reste 0F61 à la charge de la commune, par brique.

12. Location Salle du Foyer Rural

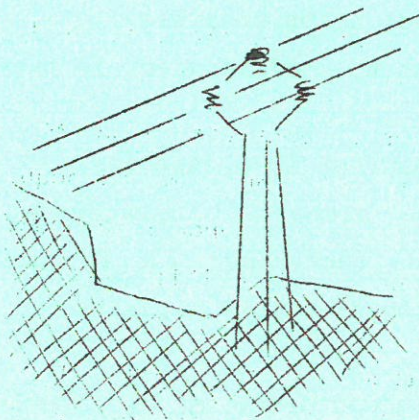


Jusqu'au 31.12.1990 : - 300 francs la demi-journée
- 500 francs le 1er jour
- 450 francs le 2ème jour.

A compter du 01.01.1991 : - 300 francs la demi-journée
- 600 francs le 1er jour
500 le 2ème jour.

Dans ces trois cas, une caution de 300 francs sera exigée.

13. Décharge



Afin de répondre aux exigences d'EDF et éviter tout risque d'accident, 300 m³ ont été nivelés par l'entreprise PAQUOT (côût : 21 490 francs) afin que les fils soient à 6m50 de hauteur sur 30 m de large.

En conséquence, il est bien évident que les dépôts à l'emplacement dégagé sont interdits. Il suffit de faire quelques dizaines de mètres supplémentaires pour trouver toute place utile.

Attention! La décharge est interdite aux personnes étrangères à la commune. Une surveillance sera effectuée et des procès

EN VRAC



verbaux dressés en cas d'infraction à cette interdiction .
Dites le largement autour de vous.

14. DIVERS

Les points suivants sont ensuite examinés : location de la
chasse à Monsieur BERILLE, lettre d'ONF concernant les
dégats de la tornade, élargissement du C.D. 159 vers RAON,
subvention obtenue pour l'acquisition du local des Sapeurs
Pompiers (31 500 francs), opération "Bougies de Noël"
classée sans suite, investissements éventuels à inscrire au
budget supplémentaire 1990, travaux réalisés, garderie, etc...
La séance est levée à 1H10.

**** LA VIE DU VILLAGE ****

Naissance : Une petite Jessica est née le 28 septembre 1990 à Saint-
Dié, égayant le foyer de Mr. et Mme André VAUTRIN.
Nos félicitations aux parents et nos meilleurs voeux de
bonheur au bébé.



Décès : Le 21 septembre 1990, décès à Saint-Dié de Monsieur André
BIETRY. A sa famille, à ses proches, nous présentons nos
condoléances.

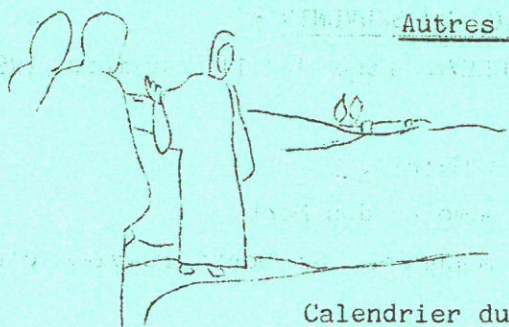


**** OFFICES RELIGIEUX ****

Des points fixes à retenir :

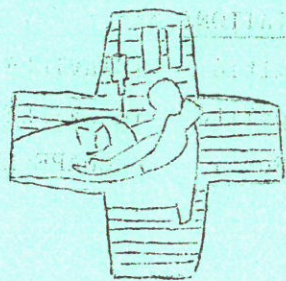
- Messes à BACCARAT : - Tous les samedis à 18 H
- Tous les dimanches à 10H30

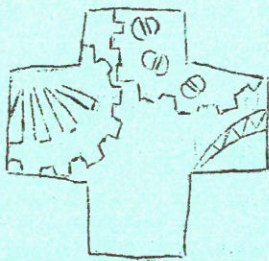
- Autres églises :
- Samedi 18H une fois par mois à LACHAPELLE
 - " " " " BADMENIL
 - Dimanche 9H un dimanche sur deux à DENEUVRE
 - " " " " MERVILLER
 - Dimanche 10H un dimanche sur 2 à BERTRICHAMPS
 - " " " " THIAVILLE



Calendrier du trimestre

- Samedi 20 octobre 18H LACHAPELLE et BACCARAT
- Dimanche 21 " 9H MERVILLER
- 10H BERTRICHAMPS
- 10H30 BACCARAT
- Samedi 27 " 18H BACCARAT
- Dimanche 28 " 9H DENEUVRE
- 10H THIAVILLE
- 10H30 BACCARAT
- Mercredi 31 " 19H BADMENIL (messe anticipée de la Toussaint)





Jeudi 1er novembre 9H DENEUVRE et THIAVILLE
10H30 BACCARAT et BERTRICHAMPS
Vendredi 2 " 11H00 MERVILLER
18H BACCARAT
Samedi 3 " 18H00 LACHAPELLE et BACCARAT
Dimanche 4 " 9H MERVILLER
10H BERTRICHAMPS
10H30 BACCARAT
Samedi 10 " 18H BACCARAT
Dimanche 11 Novembre 9H THIAVILLE (exception) et DENEUVRE
10H30 BACCARAT
Samedi 17 " 18 H BADMENIL et BACCARAT
Dimanche 18 " 9H MERVILLER
10H BERTRICHAMPS
Samedi 24 " 18H BACCARAT
Dimanche 25 " 9H DENEUVRE
10H THIAVILLE
10H30 BACCARAT

(à suivre)

**** ECOLE ****

Au cours du premier trimestre scolaire, les élèves n'auront pas classe les samedis 22 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 1er et 22 décembre.

A noter

**** CEREMONIES DU SOUVENIR ****

Elles se dérouleront à THIAVILLE/Meurthe le 11 novembre 1990 selon le programme suivant :

- 8H45 : Rassemblement devant la Mairie,
- 9H00 : Office religieux à la mémoire des Morts,
- 9H45 / 10H00 : Cérémonies au monument aux Morts suivies d'un d'honneur.

Toute la population est cordialement invitée à participer aux cérémonies, à pavoiser et à partager le vin d'honneur dans le souvenir et l'amitié.

**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

28 Octobre	Belote	Club Amitié	THIAVILLE
11 Novembre	Cérémonies du souvenir	Municipalité	THIAVILLE
18 Novembre	Belote	Foyer Rural	LACHAPELLE



2 Décembre Choucroute (midi) Foyer Rural THIAVILLE
3 Décembre Char St-Nicolas Assoc. Familiale THIAVILLE

**** CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ****

Les élections se sont déroulées le 26 septembre 1990, de 16H à 19H, salle du secrétariat de la Mairie. Onze candidats étaient en lice pour 11 postes à pourvoir. Electeurs inscrits : 52. Votants : 28 dont 2 procurations. Nuls : 3. Exprimés : 25. Ont obtenu :

- GEORGES Mickael:21 voix, CLAIR Damien:19 voix, GEORGES Nicolas:19 voix, VILLAUME Marie:19 voix, VILLAUME Maud:19 voix, MANGEOL Alexandre 18 voix, MANGEOL Christophe:18 voix, PETTOVEL Julie:18 voix, PETTOVEL Emilie:18 voix, PETTOVEL Stéphanie:18 voix, LECOMTE Julien:14 voix, Tous élus. Ont obtenu chacun une voix : J.THOUVENIN, J.BERTHIER, N.FONTAINE, C.DURAND, A.VAUTRIN, S.COUTURIER.

Le Conseil Junior a ensuite été installé dans ses fonctions par le Maire le samedi 6 octobre 1990. Sous la présidence du doyen d'âge (Alexandre MANGEOL) il a ensuite été procédé à l'élection du Maire Junior.

Elue au 1er tour avec 6 voix : Stéphanie PETTOVEL

Le Conseil a ensuite décidé de créer un poste de 2ème adjoint.

Pour le poste de 1er Adjoint a été élue au 3ème tour de scrutin : Mlle Maud VILLAUME.

Pour le poste de 2ème Adjoint a été élu au 3ème tour de scrutin : Mr. Mickael GEORGES

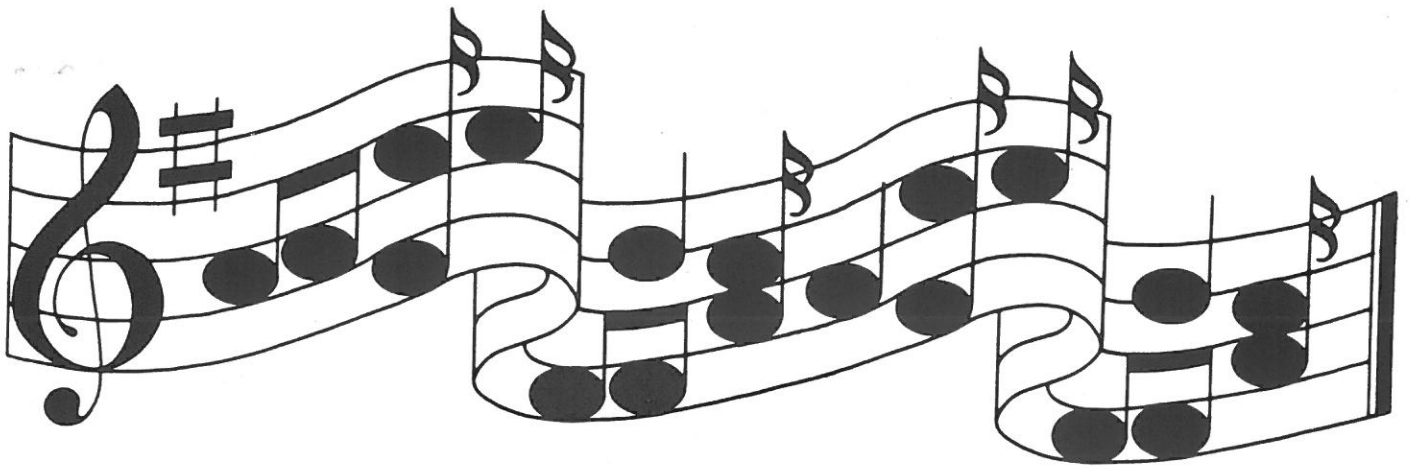
**** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART ****

Tennis de Table : Tous les jeunes de 6 à 12 ans qui désirent faire partie de l'école de Tennis de Table peuvent toujours s'inscrire chez Mrs COSSIN et COUTY au Lotissement Bellevue ou chez Madame DIVOUX.

Les séances d'entraînement ont lieu le mercredi après-midi à l'école. Les jeunes pourront s'ils le désirent participer à la compétition des débutants : Le Premier Pas Pongiste, c'est une compétition locale puis cantonale et enfin départementale pour les plus méritants.

J





ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

UNE PREMIERE AUDITION REUSSIE

DEUX ENFANTS DE THIAVILLE SE DISTINGUENT

Jeudi 29 juin, Monsieur Maurice CHAPELIER, chef de la musique municipale de Raon-l'Etape, avait convié le comité de la musique, parents et amis à la salle des répétitions rue Général Leclerc pour l'audition de seize élèves.

David BONTEMPS au saxophone alto non sans une petite angoisse bien naturelle, face à un public attentif, y est allé de ses partitions. Après ce brillant succès, David est venu grossir les rangs de notre société.

Participait également **Arnaud DEMANGE** à la flûte à bec. Devant son excellent travail nous ne doutons pas qu'il ne tardera pas à rejoindre son camarade David.

La musique municipale de Raon-l'Etape offre la possibilité aux enfants de Thiaville et communes avoisinantes une solide éducation musicale, dès l'âge de 8 ans ainsi que l'étude d'un instrument : trompette, saxophone, clarinette, flûte ou clairon.

L'enseignement du solfège est gratuit, celui de l'instrument et sa fourniture également. C'est la raison pour laquelle, dès le moment venu, l'élève entrera obligatoirement au pupitre de l'instrument de son choix à l'harmonie ou à la batterie.

Le but de cette école gratuite est d'assurer le renforcement et la continuité.

Pour les inscriptions :

Salle de musique rue Général Leclerc à Raon-l'Etape.

Lundi et mardi de 17H.30 à 19H.

Mercredi de 8H. à 12 H. et de 13 H. à 19 H.

Jeudi de 16H.30 à 18 H.

ou chez Monsieur Christian COSSIN - 23 Lotissement Bellevue -

tous les jours après 17 H.